Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/01/2026 - 234 - 1985 B 00056 - 331 944 504 - A. Vogel France

RCS COLMAR 331 946 504 - 85 B 56

1985 B 56

20261234

Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	127 250	76 364	50 886	60 792
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	46 067		46 067	46 067
	Constructions	609 282	527 819	81 462	83 805
	Installations techniques, matériel, ...	36 405	34 358	2 048	4 851
	Autres immobilisations corporelles	188 468	86 606	101 861	80 922
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22 689		22 689	22 689
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 030 161**	**725 147**	**305 014**	**299 127**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières	6 796		6 796	7 227
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	888 010	27 396	860 615	885 711
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	963 949	89 816	874 133	798 753
	Autres créances	135 286		135 286	19 328
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	201 699		201 699	265 819
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	33 888		33 888	18 850
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**2 229 629**	**117 212**	**2 112 417**	**1 995 687**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		**3 259 790**	**842 359**	**2 417 431**	**2 294 815**

B. Bautsch
Copie Certifiée Conforme

Bilan passif

		31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	609 796	609 796
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	60 980	60 980
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	913 502	839 362
	Résultat de l'exercice	32 430	124 139
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**1 616 708**	**1 634 278**
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	66 592	190 719
	TOTAL PROVISIONS (II)	**66 592**	**190 719**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448 764	108 303
	Dettes fiscales et sociales	240 602	337 821
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	44 764	23 694
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	**734 131**	**469 818**
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		**2 417 431**	**2 294 815**

Compte de résultat

Compte de résultat

		31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 490 403	4 343 544
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	10 134	10 674
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 500 537**	**4 354 218**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	265 901	
	Autres produits	614 396	468 903
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**5 380 834**	**4 823 121**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 640 637	1 812 086
	Variation des stocks de marchandises	75 705	535 971
	Achats de matière première et autres approvisionnements	38 351	21 597
	Variation des stocks	430	948
	Autres achats et charges externes	982 506	934 391
	Impôts, taxes, et versements assimilés	118 675	99 828
	Salaires et traitements	1 033 955	722 045
	Charges sociales	413 242	302 543
	Dotations aux amortissements et aux provisions	64 546	81 229
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	36 711	92 215
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		35 130
	Autres charges	6 503	199
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**5 411 259**	**4 638 181**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**-30 425**	**184 940**
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 973	3 577
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**2 973**	**3 577**
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 425	1 454
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**1 425**	**1 454**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		**1 547**	**2 123**

	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	**-28 877**	**187 063**

PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	35 058	
	Sur opérations en capital	39 500	355
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**74 558**	**355**
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	6 819	3 050
	Sur opérations en capital	38 650	495
	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 533	30
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**47 001**	**3 575**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**27 556**	**-3 220**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-33 751	59 703
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**5 458 365**	**4 827 053**
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**5 425 934**	**4 702 913**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**32 430**	**124 139**

Annexes

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 417 431,10 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 32 430,14 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 30 ans
Bureaux	N/A
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Indemnité de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %

- Taux de croissance des salariés : décroissance moyenne

- Taux de rotation du personnel : turn over moyen

- Age de départ à la retraite : 65 ans

- Table de taux de mortalité : table INSEE 2024

Événements significatifs

Autres informations significatives

Au cours de l'exercice 2024, des refacturations significatives ont eu lieux entre les sociétés A. VOGEL FRANCE et A. VOGEL PRODUCTION, à savoir :

- Refacturation par A. VOGEL FRANCE à A. VOGEL PRODUCTION des prestations administratives pour un montant total hors taxes de 206 644 € ;

- Refacturation par A. VOGEL FRANCE à A. VOGEL PRODUCTION du loyer du hall de stockage pour un montant total hors taxes de 44 933 € ;

Par ailleurs, la maison mère, la société A. VOGEL AG, a remboursé plusieurs dépenses de la société A. VOGEL FRANCE au cours de 2024. Le montant total de ces remboursements est de 335 154 €.

Enfin, la forme juridique de la société a été modifiée au cours de cet exercice : la Société A Responsabilité Limitée a été a été modifiée par la Société par Actions Simplifiée.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles	128 204	2 294	3 248	127 250
Immobilisations corporelles				
Terrains	46 067			46 067
Constructions	594 329	14 952		609 282
Installations techniques, matériel e...	36 405			36 405
Autres immobilisations corporelles	210 459	93 368	115 359	188 468
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 689			22 689

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres	54 542	12 200	3 248	63 494
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	510 524	17 296	0	527 819
Installations techniques, matériel e...	31 554	2 803		34 358
Autres	129 537	33 778	76 710	86 606
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	963 949	963 949		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...	15 000	15 000		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	93 455	93 455		
TVA	21 457	21 457		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 374	5 374		
Charges constatées d'avance	33 888	33 888		
TOTAL	**1 133 123**	**1 133 123**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	609 796				609 796
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	60 980				60 980
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	839 362			74 139	913 502
Report à nouveau débiteur					
Dividendes				50 000	
Résultat de l'exercice	124 139	32 430		-124 139	32 430
TOTAL	**1 634 277**	**32 430**		**-0**	**1 616 708**

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
Pensions et obligations similaires	190 719		124 127	66 592

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...				
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	448 764	448 764		
Personnel et comptes rattachés	79 398	79 398		
Sécurité Sociale et autres org. soci...	96 468	96 468		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	59 569	59 569		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 168	5 168		
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés				
Autres dettes	44 764	44 764		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**734 131**	**734 131**		
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...				
Montant des emprunts et dettes c...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à r...	-15 000	
TOTAL	**-15 000**	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parve...	48 459	
Personnel - Dettes provisionnées ...	50 934	
Personnel - Autres charges à payer	28 464	
Organismes sociaux - Charges so...	21 936	
Organismes sociaux - Autres char...	14 836	
État - Charges à payer	256	
TOTAL	**164 885**	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Autres produits exceptionnels sur ...	35 058	
Produits des cessions d'éléments ...	39 500	
TOTAL	**74 558**	
Charges exceptionnelles sur opéra...	6 819	
VNC des éléments d'actifs cédés	38 650	
Dotations aux amortissements exc...	1 533	
TOTAL	**47 001**	

De plus, la société a perçu 59 871 € par l'organisme BPCE VIE au titre du contrat IFC SELECTION VIE II suite au départ en retraite de Madame FLIELLER Anne. Ce montant a été inscrit en transfert de charge d'exploitation (compte 791000).

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	2		2
Non-cadres	1	7	8
Employés			

Informations complémentaires

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A.VOGEL AG

Forme : SA

SIREN : 390715480

Au capital de : 5 000 000 Francs suisse

Adresse du siège social :

Grunaustrasse 4

CH 9325 ROGGWILL

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 69 179 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 66 592 euros

SFW CONSULTANTS
Commissaires aux comptes

TRIBUNAL JUDICIAIRE
08 JAN. 2026
COLMAR

A. VOGEL FRANCE SAS
au capital de 609.796,07 €
5A rue Lavoisier
68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

68 rue Jean Monnet - BP 22313 - 68069 MULHOUSE CEDEX - Tél 03 89 42 40 16 - Fax 03 89 59 93 22
E-mail info@sfw-consultants.fr
SAS au capital de 7.803 € - RCS MULHOUSE 383839719 - Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes - Cour d'Appel de Colmar
Laurent WILLINGER - Jean-Christophe DENNI - Sandro CIPRIANO Commissaires aux Comptes - Experts-Comptables

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale de la société A. VOGEL FRANCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A. VOGEL France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous nous sommes notamment assurés de la réalité et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires et de l'évaluation des stocks

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le document sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 13 Juin 2025

Le commissaire aux comptes
Président
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

Jean-Christophe DENNI

A.Vogel France
Société par Actions Simplifiée au capital de € 609.796
5A, rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR 331 944 504 – 85 B 56

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
le trente juin,
l'associée unique de la société

« A.Vogel France »

- La société A.VOGEL AG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,

Associée Unique de ladite société, propriétaire des 40.000 actions de € 15,245 chacune formant le capital social.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la société, la Société A.VOGEL AG, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes, la société SFW CONSULTANTS.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2) Affectation des résultats,
3) Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
4) Situation du mandat du Commissaire aux Comptes,
5) Quitus au Président, aux Directeurs Généraux et au Commissaire aux Comptes,
6) Pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités,
7) Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 32.430.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à € 26.023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique,
décide, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024, soit la somme de € 32.430 augmentée du compte « REPORT A NOUVEAU » pour un montant de € 913.502 existant au bilan, soit la somme totale de € 945.932 de la manière suivante :

- La somme de € 107.000 à la distribution d'un dividende,
- Le solde de € 838.932 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » qui s'établira ainsi à ce montant positif.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à € 2,675 par action. Il sera mis en paiement au siège social dès après la présente décision.

Les dividendes étant versés à l'associée unique personne morale et non-résidente fiscale en France, ne pourront bénéficier de l'abattement de 40 %.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par action	Autres revenus distribués	
2021	€ 1,25		
2022	€ 1,25		
2023	€ 1,25		

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code du Commerce, l'associé unique prend acte des conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et les dirigeants. Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
constatant que le mandat du commissaire aux comptes la société SFW CONSULTANTS est arrivé à expiration, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique des comptes :

- la société RSM EST,
 Société de commissaires aux comptes inscrits,
 Dont le siège social est à 68027 COLMAR, 50, Avenue d'Alsace -

 en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique,
donne quitus au Président et aux Directeurs Généraux de l'exécution de leur mandat et décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique,
confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A.VOGEL AG
Monsieur Bernhard BÄRTSCHI